

L'ADMISSION AUX ÉTUDES À L'ACADÉMIE NATIONALE MARITIME D'ODESSA LES PROCEDURES DE L'ADMISSION DES CITOYENS ÉTRANGERS AUX ÉTUDES À L'ACADÉMIE

Une des directions d'activité de l'Académie est l'intégration à l'espace éducatif international.

La partie importante de cette intégration réfère à la formation des ressortissants étrangers dans les spécialités suivantes :

- navigation
- exploitation des installations énergétiques de navire
- systèmes électriques et les ensembles équipement spécial
- commande automatique et gestion automatisée des processus technologiques
- radio-électronique : dispositifs, systèmes et complexes
- jurisprudence
- management des organisations et l'administration.

L'inscription aux études à l'Académie est accessible aux étrangers ayant complété leur cycle école secondaire, sans restrictions fondées sur la race, la couleur, les croyances politiques, religieuses ou autres, le sexe, l'origine ethnique ou sociale, la situation matérielle ou lieu de résidence, la langue ou d'autres caractéristiques pareilles.

L'académie fournit aux étrangers l'enseignement à temps plein selon les niveaux éducatifs de qualification : baccalauréat universitaire, spécialiste diplômé ou maîtrise (Mastere), à la condition que les **candidats satisfairont à la sélection médicale professionnelle** d'entrée (examen en ANMO). Les personnes échouées lors de cet examen médical ou ne satisfaisant pas selon l'état de santé aux exigences établies, ne sont pas admis au concours d'inscription.

L'enseignement des citoyens étrangers à l'Académie se réalise à la base contractuelle **en Russe** selon les plans d'études de la spécialité choisie.

Les candidats qui ne parlent pas le Russe, passent le cours obligatoire **formation linguistique préparatoire de 10 mois** afin d'étudier la langue russe et la terminologie spéciale, l'introduction à l'histoire de l'Ukraine, aux traditions de l'Académie, aussi bien que pour la consolidation des connaissances sur les disciplines base générales.

Les examens de fin d'études au cycle préparatoire de l'ANMO sont en même temps ceux d'entrée au cycle spécial de l'académie. Les promus des facultés préparatoires d'autres universités Ukrainiennes, ainsi que les citoyens étrangers parlant la langue russe, à l'entrée à **ANMO passent les interviews en langue Russe et mathématiques** (selon les programmes approuvés).

Les frais de scolarité à la faculté préparatoire – 21 8000 UAH .

Durée des études : Bachelier – 4 ans, Spécialiste, Master - 1,5 ans. La durée totale des études - 5,5 années.

L'inscription aux cycles qualitatifs de "Spécialiste" et "Master" suit le schema: les Bacheliers diplômés promus de l'ANMO sont admis d'après les résultats de l'attestation finale et l'examen en Anglais pour le cycle « Master ». les diplômés des autres universités passent l'examen d'entrée dans la spécialité et en Anglais, s'il s'agit du cycle Master.

Le coût total du contrat sur **la préparation du bachelier fait 174 400 UAH. (ou bien 43 600 UAH chaque année), du spécialiste – 69 000 UAH (1ère année -46 000 UAH, 2e année -23 000 UAH), et du Master – 72 000 UAH. (1ère année – 48 000 UAH, 2e année -24 000 UAH).**

Pour obtenir un visa d'entrée à l'Ukraine (des pays étrangers, ainsi que le Turkménistan et l'Ouzbékistan) il est nécessaire de recevoir l'invitation aux études, pour lequel but présenter à l'Académie ou sa société-partenaire l'information suivante: nom et pré-(post)noms, le nombre, date et année de naissance , série et numéro du passeport national, nationalité, le pays ou le visa sera obtenu.

L'invitation aux études est delivrée personnellement au candidat ou à la société-partenaire dès le 1 juin de l'année en cours.

Pour l'inscription aux études il est nécessaire de soumettre dès le 1 août les documents suivants :

- questionnaire formulaire standard;
- passeport international (original et copie);

- certificat du cycle secondaire complet et son annexe (original et copie);
 - certificat médical attestant bon état de santé, établie/certifié par l'organisme de la santé publique officiel du pays, d'ou le candidat arrive aux études et délivré au plus tard deux mois avant l'entrée à l'Ukraine;
 - original et copie de l'acte/extrait de naissance;
 - 12 photos en couleur 3,5 x 4,5 cm;
 - contrats d'assurance
- (émis dans l'académie après l'inscription, ainsi que la remise de documents pour une prolongation de séjour en Ukraine)

Les documents tels que : passport, certificat d'études y inclu son annex, certificat médical du bon état de santé et l'acte de naissance doivent être notarialement certifié avec la traduction dans la langue ukrainienne conformément à la législation du pays délivrant et légalisé au consulat de l'Ukraine dans ce pays.

Le début des études : à partir du 1er Septembre.

L'académie ne couvre pas les dépenses du paiement de l'enregistrement, des visas, du hébergement et de l'alimentation, du voyage des cadets sur le territoire de l'Ukraine et à l'étranger dans tous les cas.

L'académie ne porte pas aucunes obligations liées à l'arrivée et le séjour à l'Ukraine des familles des cadets et ne peut pas assurer pas leur espace habitable.

Les étudiants étrangers ont droit à l'octroi de la place dans le foyer de l'académie ; ils prennent part à la vie sociale sportive et culturelle de l'académie, ainsi que dans les recherches scientifiques.

Renseignements complémentaires:

Bureau du **Doyen des étudiants étrangers: tél. +38048 732 52 30**

E-mail: dwfs@onma.edu.ua

Chef d l'Office Professeur agrégé Albert K. Sandler